



**PRÉFET  
DE SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Marché public de service pour l'exploitation de la desserte maritime inter-îles en fret entre Saint-Pierre et Miquelon

\*\*\*

### Informations techniques complémentaires sur le service

## Description de l'infrastructure portuaire à Saint-Pierre

Le terminal est constitué de deux quais de 95 m et 135 m de long, équipés chacun d'eux de rampes Ro-Ro, d'un terre-plein de 13 000 m<sup>2</sup> disposant de 54 prises Reefers et d'un hangar "sous douane" de 1 280 m<sup>2</sup> (cf. plan en annexe).

Les navires admissibles sont : sous réserve de la validation des caractéristiques (notamment manœuvrière et de déplacement) par la Capitainerie, Loa max = 140 m / Bpp max = sous validation de la Capitainerie / D max = 6 m.

Les opérations portuaires sont dirigées par le concessionnaire actuel. La concession de service public, ayant notamment pour mission l'exploitation du terminal conteneurs de Saint-Pierre, est en cours de renouvellement. Cette prochaine concession sera établie pour 5 ans et devrait démarrer le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Le règlement de police portuaire en vigueur à Saint-Pierre est fourni au sein du dossier de consultation.

## Description de l'infrastructure portuaire à Miquelon

Les navires admissibles sont : sous réserve de la validation des caractéristiques (notamment manœuvrière et de déplacement) par la Capitainerie, Loa max = 80 m / Bpp max = 18 m / D max = 5 m.

Hangar sous douane et zone de stockages sont mises à disposition du titulaire (cf. Annexe 1 du CCTP).

## Le trafic sur le port de Miquelon

L'utilisateur principal et largement majoritaire du port à ce jour est la Collectivité Territoriale avec ses ferries (transport de passagers, véhicules et « petit fret » au sens colis).

Le second utilisateur est le concessionnaire de service public fret, qui assure aujourd'hui la desserte internationale et l'inter-iles, comme précisé au CCTP.

Les trafics annuels s'établissent comme suit en moyenne :

- SPM Ferries : 430 escales
- Navire de transport de matériaux de construction (dont sablier) : 70 escales
- Navire fret de l'actuelle concession de service public : 50 escales
- Navires de pêches et de plaisance : multiples escales, Miquelon étant le port d'attache de plusieurs unités
- Accueil de la croisière : quelques jours par an (via des tenders)
- Evacuation sanitaire et autres navires : jusqu'à plusieurs escales par mois

D'autres utilisateurs pourraient être amenés à utiliser le port de Miquelon à l'avenir, notamment dans le cadre du projet de déplacement du village de Miquelon.

## L'organisation de l'exploitation portuaire

Le règlement de police portuaire en vigueur à Miquelon est fourni au sein du dossier de consultation. En cas de révision du règlement de police portuaire, le titulaire du présent marché sera consulté.

Le pilotage et le lamanage sont assurés à Miquelon par la Station de Pilotage de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les opérations portuaires réalisées à Miquelon doivent respecter les obligations réglementaires locales d'emploi du personnel dockers.

La manutention est actuellement majoritairement effectuée en Ro-Ro, mais peut-être réalisée via des grues. Si le navire du titulaire n'est pas gréé, le titulaire du présent marché devra prévoir le matériel nécessaire pour décharger par grue positionnée sur le quai. Aucun matériel de déchargement n'est mis à disposition. En outre, le titulaire devra transmettre au Commandant de Port une étude de charge et obtenir son accord avant toute opération qui requièrent des moyens de levage bord à quai. Les châssis appartiennent au précédent concessionnaire. Les remorques sont déchargées à l'aide d'un tracteur présent à Miquelon, propriété du précédent concessionnaire. Ensuite, la remorque est acheminée jusqu'au hangar sous douane, où la marchandise est dépotée et mise à disposition des importateurs, soit dans le hangar, soit entreposée dehors sur le terre-plein clôturé.

Des produits sont également chargés depuis Miquelon à destination de Saint-Pierre. Un conteneur de type reefer est parfois mis à disposition par le concessionnaire actuel pour les denrées périssables. Les marchandises sont généralement acheminées sur palette, et sont ensuite empotées dans des conteneurs à destination de Saint-Pierre.

## L'entretien du port et du matériel de manutention

L'entretien du port de Miquelon restera de la responsabilité de l'Etat.

L'entretien du hangar sous douane et de la zone de stockage associée sera partagé entre l'Etat et le futur titulaire du marché public.

L'entretien des outillages et des équipements relève uniquement du titulaire du marché public.

La répartition est la suivante :

	<b>Niveaux de maintenance de la norme AFNOR NF X60-000</b>				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Outillages et équipements	Titulaire	Titulaire	Titulaire	Titulaire	Titulaire
Hangar, clôtures	Titulaire	Titulaire	Etat	Etat	Etat
Zone de stockage	Titulaire	Titulaire	Etat	Etat	Etat

La norme AFNOR NF X60-000 définit cinq niveaux de maintenance, structurés selon la complexité des interventions, les compétences requises et les moyens techniques mobilisés.

### Niveau 1 – Maintenance élémentaire

Cette maintenance est réalisée par l'utilisateur ou l'opérateur. Elle porte sur des interventions simples : nettoyage, lubrification, vérifications visuelles, petits ajustements. Elle ne nécessite ni outillage spécialisé ni compétence technique avancée.

### Niveau 2 – Maintenance simple sur instructions

Cette maintenance est en générale réalisée par un technicien de premier niveau. Elle porte sur des opérations courantes : remplacement de pièces simples, réglages, contrôles techniques de base. Elle nécessite l'usage d'outils usuels et le respect de procédures détaillées. Cette maintenance est usuellement effectuée sur site.

### Niveau 3 – Maintenance corrective ou préventive complexe

Cette maintenance est réalisée par un technicien qualifié ou spécialisé. Elle porte sur des opérations nécessitant un diagnostic, des démontages partiels ou le

remplacement de sous-ensembles. Elle nécessite l'utilisation d'outillage spécifique, parfois d'instruments de mesure. L'intervention est soit réalisée sur site, soit en atelier selon la configuration des équipements.

#### Niveau 4 – Maintenance lourde

Cette maintenance est réalisée par un service technique expert ou un atelier spécialisé. Elle comprend les révisions générales, réparations majeures et remplacements d'ensembles complets. Elle requiert la mobilisation de moyens techniques importants, logistiques et organisationnels. Cette maintenance est souvent planifiée sur des périodes d'immobilisation prolongée.

#### Niveau 5 – Rénovation ou reconstruction

Cette maintenance est réalisée par le fabricant ou un organisme hautement spécialisé. Elle consiste en des opérations de remise à neuf, de modernisation lourde ou de reconstruction d'équipement. Elle est souvent effectuée hors site, dans des installations dédiées.

Le Mémoire technique du titulaire précisera les modalités d'entretien des installations du port de Miquelon proposées conformément au présent document, au CCTP et à ses annexes.